

Département de l'Aude
Commune de VAL-DU-FABY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 Août 2023

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 20 heures à la salle de la mairie de FA sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Anthony CHANAUD, Maire, le 3 Août 2023, en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRESENTS : Anthony CHANAUD, Stanislas MANIAK, Gilles LABERTY, Joelle BAUMANN, Genevieve COMTE, Colette SCHREISS, Emil HEIGL, Alain ELOY, Georges BENNAVAIL, Audrey RANTRUA, Marie FREMONT, Emanwela EDWINS, Didier MALET

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS : Philippe DEGUELLE a donné pouvoir à Didier MALET ; Gérard DIEM a donné pouvoir à Alain ELOY

ÉTAIENT ABSENTS excusés: Helen DUCEAU, Alain ESPERCE, Simone FAVRY, Kevin THIRION

Ordre du jour

1- Schéma Directeur de l'eau

2 – Convention ATD 11 Schéma Directeur de l'eau

3- Motion pour une gestion publique de l'eau et de l'assainissement

4- Convention avec le Département pour la traversée des villages de Fa et Rouvenac

5- Demande de subvention complémentaire pour la pose d'une pompe à chaleur au foyer de Rouvenac

6- SYADEN Mission assistance technique Fonds vert pour le foyer de Rouvenac et l'Ecole

7- Vente parcelle C76 à Rouvenac

Questions diverses

Secrétaire de séance : Joelle BAUMANN

Ouverture du Conseil Municipal à 20h05. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer, sous la présidence de Mr Anthony CHANAUD, Maire.

M le Maire met au vote le compte-rendu du Conseil municipal du 13 juin 2023 qui est adopté à l'unanimité.

M le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour en annulant le point suivant, point 5 :

- Demande de subvention complémentaire pour la pose d'une pompe à chaleur au foyer de Rouvenac. En effet, M le Maire précise que Mr Laberty en charge de ce dossier n'a pas obtenu à ce jour l'ensemble des éléments financiers (devis) qui nous aurait permis de prendre une décision. Ce point devrait être abordé au prochain conseil. La demande de modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

1- Schéma Directeur de l'eau

M le Maire précise que ce Schéma Directeur de l'eau est un document de projection pour les années à venir, document devenu indispensable en raison de la raréfaction de la ressource en eau. Toutes les communes doivent se doter d'un schéma directeur qui devra être réactualisé tous les 10 ans. M

le Maire donne la parole à M Maniak, en charge du dossier, qui a déjà fait un état des lieux très complet de nos ressources et de notre patrimoine en eau sur l'ensemble de la commune. Ce dernier indique que ce nouveau Schéma Directeur doit nous permettre de faire le point sur la connaissance de notre patrimoine, estimer les besoins futurs, analyser le fonctionnement de nos alimentations avec notamment des campagnes de mesure et des débits, étudier les solutions techniques, élaborer un programme de travaux sur le court, moyen et long terme. Mr Maniak dresse un état de nos capacités en eau à ce jour et de notre réseau, par village et hameaux. La réalisation du schéma directeur est désormais une condition indispensable afin d'obtenir des subventions publiques pour les travaux concernant la ressources en eau.

Le coût de ce schéma serait subventionné à hauteur de 80% par le Département et l'Agence de l'eau. M le Maire, qui rappelle que l'eau doit être gérée, plus que jamais, de manière responsable et durable, demande au conseil d'autoriser la mise en place de ce Schéma Directeur pour l'ensemble des ressources d'eau potable de la commune et soumet au vote cette question. Approuvé à l'unanimité.

2- Convention ATD 11 Schéma Directeur de l'eau

M Le Maire précise que la commune est déjà adhérente à l'ATD11 mais il est nécessaire de signer avec elle une nouvelle convention pour ce Schéma Directeur de l'eau.

M Maniak ajoute que l'ATD11 va examiner l'ensemble du Schéma Directeur et de nos ressources en eau et nous accompagnera dans les demandes de subventions. Outre cet accompagnement, l'ATD11 assurera le montage des dossiers et l'établissement du cahier des charges. A partir d'une étude globale, 5 bureaux d'études seront mis en compétition ; le Bureau d'études retenu réalisera le Schéma Directeur d'ici fin 2024. Le coût de cet accompagnement d'assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par l'ATD11 s'élève à 3 540€ HT. M le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer cette convention avec l'ATD11 en lien avec le Schéma Directeur de l'eau et soumet au vote cette question. - Approuvé à l'unanimité

3- Motion pour une gestion publique de l'eau et de l'assainissement

M le Maire explique au conseil la démarche qui le mobilise et mobilise de nombreux élus depuis plusieurs années consistant à s'opposer au transfert de la compétence de l'eau et de l'assainissement. Il rappelle son ferme attachement à une gestion publique de l'eau. Cette mobilisation avait porté ses fruits par le passé puisqu'elle a permis de maintenir une gestion publique de l'eau jusqu'en 2026.

Le problème se pose donc à nouveau avec cette échéance et une motion a été rédigée par M le Maire et proposée aux autres maires et en conseil communautaire.

M le Maire fait lecture intégrale de cette motion au conseil. Il est demandé de laisser la possibilité aux communes de garder la gestion de l'eau et de l'assainissement, dans l'intérêt des citoyens et des communes. La législation a évolué récemment sous la pression des maires et donne la possibilité aux communes de transférer leur compétence aux communautés de communes qui les redélégueraient ensuite aux communes qui le souhaitent ce qui pourrait représenter une solution alternative mais qui n'est pas totalement satisfaisante, précise M le Maire. Les sénateurs de l'Aude ont été saisis de cette motion, ils y sont favorables et la porteront devant leur assemblée. M le Maire propose que cette motion qui se veut transpartisane puisse être portée par l'ensemble des parlementaires et demande au conseil d'approuver cette motion pour une gestion publique de l'eau et de l'assainissement. Il soumet au vote cette question. Approuvé à l'unanimité.

4-Convention avec le Département pour la traversée des villages de Fa et Rouvenac

Suite à une pré-étude effectuée par M Maniak et présentée au Département, une réunion de travail avec les conseillers municipaux a eu lieu au sujet de l'aménagement des traversées. Une visite sur le terrain par le groupe de travail communal a permis de concrétiser le projet et d'implanter de manière collégiale les ralentisseurs. Les plans ont également été présentés et validés à l'unanimité par les habitants lors de la réunion publique annuelle. Le Conseil Départemental a ensuite validé nos propositions techniques d'implantation des coussins de type berlinois et d'écluses avec balises. Une seconde réunion avec le Département a eu lieu pour définir la signalétique qui se traduit par

une limitation de vitesse à 30km/heure sur l'ensemble de la traversée de nos villages et à partir des entrées d'agglomération. Une convention reprenant l'ensemble des ces éléments doit être signée avec le Département. M le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer cette convention et soumet cette question au vote. Approuvé à l'unanimité.

5- SYADEN Mission assistance technique Fonds vert pour le foyer de Rouvenac et l'Ecole.

M le Maire précise qu'il s'agit d'une convention d'adhésion à la mission d'accompagnement technique Fonds Vert en ce qui concerne des travaux à l'école du village ainsi qu'au foyer de Rouvenac. Cette mission, suivie par Gilles Laberty, correspond à un diagnostic de performance énergétique (DPE). Le coût s'élève à 750€ par dossier réalisé par le SYADEN soit un coût total de 1500€ TTC. M le Maire demande d'approuver cette mission et soumet au vote cette question. Approuvé à l'unanimité.

6-Vente parcelle C76 à Rouvenac

M le Maire rappelle au conseil que nous avons délibéré le 12 avril 2023 pour mettre en vente la parcelle constructible C76 à Rouvenac au prix de vente de 36 000€, calcul établi de manière collégiale par le conseil en tenant compte de la surface et des prix des terrains qui se vendaient dans le même secteur. Ce prix avait fait consensus. Mme Hardy Emmanuelle s'était proposée pour acquérir cette parcelle et le conseil avait validé à l'unanimité sa vente, au prix de 36 000 euros mais Mme Hardy s'est ensuite rétractée. La parcelle a été remise en vente.

Depuis, M le Maire a eu une nouvelle proposition émanant de Raphael YSCHARD qui souhaite acquérir cette parcelle C76 au prix validé par le conseil, soit 36 000 euros ; M le Maire lui a précisé qu'il soumettrait sa proposition au conseil.

M Maniak précise qu' il vient d'avoir une nouvelle proposition émanant d'une autre personne.

Le conseil en prend acte mais considère majoritairement que la première personne s'étant manifestée pour l'acheter aux conditions précédemment établies par le conseil devrait être prioritaire. G Bennavil dit qu'il aurait été favorable à ce qu'on annule la délibération précédente afin de fixer un nouveau prix, plus élevé et créer une commission pour déterminer à qui on le vend.

Les conseillers en débattent. A l'issue de cet échange, M le Maire soumet la proposition de vendre la parcelle C76 à M Raphael YSCHARD pour la somme de 36 000€ et de l'autoriser à entreprendre les démarches nécessaires. Il soumet au vote cette question. Approuvé à la majorité moins une voix.

Questions diverses

- M le Maire fait un état des lieux concernant la situation du café de Fa, situation qui le préoccupe car ce lieu qui est un lieu de vie sociale pour le village est fermé depuis début juillet. Il précise que les murs appartiennent à la mairie mais pas le fonds ce qui ne nous permet pas d'avoir la main sur la reprise de l'activité pour le moment. Il ajoute que plusieurs personnes se sont portées candidates pour devenir gérantes du lieu si il y a reprise du fonds par la Mairie, option éventuelle.

G Bennavil indique qu'une démarche a été effectuée auprès du Tribunal qui devrait statuer le 30 août 2023 sur une liquidation ou un redressement judiciaire concernant le café. M le Maire indique qu'il est nécessaire de clarifier la situation administrative à venir et de se rapprocher de la Chambre de Commerce pour qu'elle nous conseille sur la meilleure stratégie pour la commune toujours propriétaire des murs et de la licence IV. Il propose qu'une commission de travail se mette en place et suggère que Marie Frémont et Alain Eloy en fassent partie en raison de leur expérience sur le sujet. La chambre de commerce va venir à la mairie de Fa le mercredi 13 septembre à la demande de M le Maire pour qu'on connaisse les différentes options qui s'offrent à la mairie pour que ce lieu puisse redémarrer au plus vite son activité.

- M le Maire rappelle au conseil qu'une commission de recrutement s'est tenue le 24 juillet en vue du remplacement à venir de la secrétaire de mairie, Léticia Cuguillère. Le choix a été très difficile compte tenu de la qualité et du professionnalisme de chacune des candidatures. Romane AVEILHA, actuellement secrétaire de mairie à St Julia de Bec, a été retenue en raison essentiellement de son

expérience et de ses connaissances dans ce métier. Elle devrait venir se présenter au prochain conseil municipal et sera embauchée dès le 1^{er} septembre, en tuilage avec Léticia jusqu'au 1^{er} novembre afin que la transition puisse se faire au mieux.

- M le Maire signale que le problème récurrent qui se posait au niveau des sanitaires du logement social situé au dessus de « l'école des filles » à Rouvenac a été résolu par l'entreprise de plomberie Berthier.

- M le Maire précise que nous nous étions engagés auprès des habitants de Sauzils et Ramounichoux à refaire un point au sujet de la qualité de l'eau sur les hameaux 6 mois après notre réunion à ce sujet. Il propose d'organiser cette réunion d'information aux habitants **le mercredi 27 septembre 23 à 18h30 aux Sauzils.**

- M le Maire informe le conseil qu'une réunion de prérentrée scolaire avec les agents de la commune et les enseignants aura lieu **le jeudi 31 août à 8h30** afin de rappeler les rôles et obligations de chacun.

- Joelle Baumann propose de mettre en place 2 tables forestières de pique-nique à Rouvenac suite à la suggestion de randonneurs durant l'été. Le conseil y est favorable et M le Maire propose de les installer derrière le foyer sous les platanes.

- M Maniak précise que les travaux du parking dit du tri sélectif à Fa seront réalisés par la CCPA comme convenu et devraient démarrer courant septembre et il demande que les riverains prennent leur disposition pour stationner ailleurs durant cette période. La subvention du Syaden concernant l'implantation d'un éclairage public (panneaux solaires) sur ce parking est de 60% du montant des travaux soit 4493€.

-M Maniak transmet une demande de Marc Iglésias pour la pose d'un panneau indiquant une sortie d'engins agricoles après la station d'épuration à Ramounichoux et une interdiction de stationner. Il demande également qu'un débroussaillage du chemin communal au-dessus du moulin à Ramounichoux soit fait. M le Maire se rendra sur place avec M Didier Malet dans les jours qui viennent pour évaluer ce qu'il y a lieu de faire.

-M Maniak précise également qu'un parcours VTT doit passer à Sauzils le dimanche 1er octobre (information de B Joannis). Il serait nécessaire de réaliser un nettoyage des toilettes et réparer la chasse d'eau.

- Mr Maniak évoque le pont de Rouvenac qui a été réhabilité et goudronné. Cependant, une partie des trottoirs de ce pont restent à améliorer au niveau du revêtement. Possibilité d'y poser une résine après raboutage qu'il faudrait prévoir sur le budget 2024 compte-tenu de son coût mais dans l'immédiat, on rebouche certains trous pour éviter un éventuel accident.

- M Laberty précise que nous avons évoqué la possibilité de réaliser un parking devant le cimetière à Rouvenac situé avant l'étendoir ; M le Maire prévoit de budgétiser ce projet en 2024.

- M le Maire informe que l'association « Cocorico Rando » a formé un recours contre les communes qui se sont opposées à leur passage en moto sur le plateau de Bouichet et le plateau de Sault au mois de mai 23. Nous avons pris un arrêté interdisant le passage de ce rallye (zone Natura 2000, période de nidification, détérioration de nos chemins etc...) et un accord de principe unanime du conseil s'est exprimé lors de la séance du 24 mai concernant cet arrêté. L'avocat de la CCPA devrait défendre les intérêts des communes visées.

- Un arrêté a été pris contre le camping sauvage sur l'ensemble du territoire communal (tentes, caravanes etc..) et une pose de panneaux est prévu dans ce sens.

-Mme Edwins demande s'il est possible d'interdire le stationnement sur l'impasse des ritournelles. M le Maire suggère que Mme Edwins puisse rencontrer au préalable la personne qui s'y gare afin de lui expliquer les désagréments causés.

La séance est levée à 23h15.

Vu pour être affichée le 31 aout 2023 conformément aux prescriptions de l'art. L.2121-25 Du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire

Anthony CHANAUD